



INFORMATIONS MUNICIPALES

DÉCÈS DE Monsieur LE MAIRE

Jean-Pierre GUILLERET a été très impliqué dans la vie associative notamment au niveau du club de Handball qu'il a fondé en 1983 et qu'il a présidé pendant plusieurs années. Il avait le souci constant d'apporter un soutien au bon fonctionnement des associations communales.

Elu Conseiller municipal en 1995, il est devenu Maire en 2001, puis est réélu en 2008 et 2014.

Pendant ces 15 années de nombreuses réalisations ont vu le jour : des jeux de boules couverts ; le Refuge des P'tits Loups ; la salle ATHENA ; la salle Beaulieu ; la salle des sports rénovée et agrandie ; le Foyer Roger JOUAN, avec Côtes d'Armor Habitat, lui aussi rénové et agrandi ; la bibliothèque, la Maison des Bruyères, la rénovation de 21 logements dont 9 en collaboration avec la CIDERAL, 8 opérations de lotissements, de nombreux programmes de réfection des voies communales dont certaines d'intérêt communautaire, l'aménagement des rues.



A noter également les démarches effectuées pour l'installation du médecin.

Jean-Pierre GUILLERET aurait été heureux de mener à terme les projets de travaux de réhabilitation de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement, la modernisation du groupe scolaire et du restaurant scolaire, la viabilisation du lotissement « Le Clos du Bois ». Même pendant son séjour à l'hôpital, il faisait régulièrement un point sur l'avancement de ses dossiers.

Sa volonté d'un cadre de vie harmonieux a été récompensée par une première fleur, puis une 2^{ème} obtenue en 2015.

En parallèle, il s'est investi comme vice-président du Syndicat d'eau de La Motte – Trévé depuis 2001, président du Syndicat Intercommunal de voirie (SIGM) de 2002 à 2013 et 1^{er} vice-président de la CIDERAL depuis 2008.

Son engagement dans l'action publique a été récompensé par la médaille d'argent régionale, départementale et communale décernée par M. le Préfet, en janvier 2016.

Jean-Pierre GUILLERET laissera le souvenir d'un Maire courageux, dynamique, ouvert aux idées et aux technologies nouvelles, ayant toujours des projets en cours, et qui savait trouver les subventions pour les financer. Il aura su également se montrer plein d'humanité en accompagnant les familles dans des moments douloureux.

Nous ne pouvons qu'honorer son investissement pour la commune, reconnaître le travail accompli et admirer son courage pour faire avancer les projets malgré la maladie.

Mairie

☎ 02.96.25.40.03

Fax. 02.96.25.48.02

Courriel : mairielamotte22@orange.fr

Site : www.lamotte22.com

Ouverture : Lundi, mardi, mercredi, vendredi :
8h30-12h/13h30/17h et samedi 8h30/12h.

Contacts Adjoints :

Tachon Gilbert ☎ 02.96.25.45.67

Malestroit Sylvie ☎ 02.96.25.46.99

Etienne Guy ☎ 02.96.25.46.38

Bidan Philippe : ☎ 02.96.25.43.86

Routier Angélique : sur rendez-vous

Accueil périscolaire ☎ 02.96.25.43.16

ALSH ☎ 02.96.25.43.16

Ecole Publique ☎ 02.96.25.45.74

Ecole Privée ☎ 02.96.25.41.25

<http://www.nddlamotte.fr>

☎	Bibliothèque	Cybercommune
02.96.25.89.68		
Mardi	16h45/17h45	
Mercredi		14h/18h30
Vendredi	16h45/17h45	14 h/16 h
Samedi		10h/12h

Médecin : Dr POGANI ☎ 02.96.26.59.51

« 1 rue des Bruyères »

Consultations : lundi - samedi : 9h/12h30 ;

Rendez-vous à partir de 17h ; (Sauf samedi)

Visites de 15h à 17h du lundi au vendredi.

Pharmacie ☎ 02.96.25.40.07

Pierre et Petit « 18 rue Croix Montfort »

Lundi - vendredi : 9h/12h15 et 14h30/19h.

Samedi : 9h/12h30.

Cabinet infirmier ☎ 06.42.36.12.81

Taxi/ambulances HEMONIC ☎ 02.96.25.47.54

Pompiers ☎ 18

Aide à domicile ☎ 02.56.41.35.00

Foyer Roger Jouan ☎ 02.56.41.35.00

La poste : ☎ 02.96.25.47.25

Du lundi au vendredi : 13h45/15h45

Le samedi : 9h/11h

Trans'Cidéral : Fonctionne du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 19h, soit 6 jours sur 7 hors jours fériés.

☎ 0 810 22 22 22 (N° Azur)

Cidéral : www.cideral.com

☎ 02.96.66.09.09

DATES À RETENIR

25/06 : Courses pédestres - Ça trotte à La Motte.

26/06 : Randonnée pédestre - Ça trotte à La Motte.

12/07 : Concours de boules - Club de l'amitié

19/08 : Loto - Société de chasse

CONSEIL MUNICIPAL : Réunion extraordinaire le mercredi 29 juin à 20 h 30, salle de la Mairie. **Ordre du jour** : Election du Maire ; Fixation du nombre d'adjoints ; Election des adjoints ; Enveloppe financière des indemnités.

CABINET MÉDICAL : Il sera fermé du vendredi 8 au samedi 30 juillet inclus. Médecin remplaçant à Plouguenast, Dr BEGUE. 02.96.26.82.77.

FORUM DES ASSOCIATIONS : Vendredi 02 septembre à partir de 18 h à la salle Athéna. Toutes les associations intéressées doivent s'inscrire en Mairie.

CYBERCOMMUNE : Les cours sont assurés le vendredi de 14 h à 16 h en juillet mais pas en août.

PHARMACIE : Elle est fermée le samedi après-midi jusqu'au 4 septembre.

COLLECTE DE « JOURNAUX ET PUBLICITÉS » : Prochaine collecte le 2 juillet de 10 h à 12 h. Rendez-vous sur le parking de l'ancienne salle des fêtes.

COLLECTE DES DÉCHETS : La collecte des ordures ménagères est prévue les 5 et 19 juillet et celle des sacs jaunes les 28 juin et 12 juillet.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE JEUNES :

Lors de l'élection du 18 juin, Pauline RADENAC a été élue pour représenter la commune au sein du conseil communautaire des jeunes avec le programme suivant :

1°) Mettre en place des activités manuelles pendant les vacances scolaires ou week-ends (cuisine, pâtisserie, théâtre, chant, bricolage)

2°) Mettre en place des centres de loisirs pour des enfants âgés de 9 à 13 ans avec des activités adaptées à leur âge.

3°) Mettre en place une rencontre annuelle, voire plus, entre les écoles des communes de la CIDERAL.

PRÉVENTION DES MALADIES À TRANSMISSION VECTORIELLE EN France MÉTROPOLITAINE :

Le ministère de la santé et santé publique France, l'Agence Nationale de santé publique, diffusent de nouveaux documents sur la prévention des maladies transmises par les vecteurs : prévention des piqûres de tiques pour prévenir la maladie de Lyme, prévention des piqûres de moustiques particulièrement de type Aedes pour prévenir le risque de transmission et de dissémination des arboviroses (dengue, chikungunya, l'infection à virus Zika) EN France métropolitaine. L'objectif est de réduire le risque de transmission de ces agents infectieux par les vecteurs. Ces documents sont disponibles sur <http://inpes.santepubliquefrance.fr/>

INFORMATION DE L'ONAC & VG

Vous êtes titulaire ➤ d'un titre de reconnaissance de la nation, ➤ d'une carte d'ancien combattant, ➤ d'une carte de pupille de la nation ou d'orphelin de guerre, ou vous êtes veuf(ve) d'un ressortissant, vous pouvez bénéficier d'avantages.

Pour tout renseignement, contacter l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - **Service départemental des Côtes d'Armor** - 4 rue Copernic - 22950 TRÉGUEUX. Tél. 02.96.68.01.44 Fax 02.96.68.01.22 ass.sd22@onacvg.fr

REMERCIEMENTS

☹ Madame BERTHELOT Renée, ses enfants et petits enfants, Armande sa maman, sa sœur, ses frères, beau-frère et belles-sœurs remercient toutes les personnes qui les ont accompagnés lors du décès de Gaby.

☹ Très touchée par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui lui ont été témoignées lors du décès de Jean-Pierre GUILLERET, toute la famille remercie chaleureusement les personnes qui se sont associées à sa peine.

PETITES ANNONCES

ENTREPRISE POILBOUT : Jean François vous propose ses services pour les poses et réglages d'antenne et de parabole ainsi que pour l'entretien de vos chaudières et le ramonage de vos conduits de fumées. Céline vous propose toute une gamme d'électroménagers. Pour tout renseignement : 02.96.56.55.48/06.88.02.10.26.

CHEZ AGNÈS : Fermeture pour congés annuels du **samedi 2 juillet inclus au jeudi 21 juillet inclus**. Réouverture le **vendredi 22 juillet**.

AUX COPAINS D'ABORD : **NOUVEAUX SERVICES !** L'été est là et les glaces aussi ! Nous vous proposons des **glaces** à emporter (cornetto, magnum, ...) et aussi : **timbres amendes et des timbres fiscaux, photocopies, plastification documents. Menus ouvriers** en semaine à midi et sur commande le week-end.

Pizzas tous les vendredis, samedis et dimanches soirs. Tous nos plats sont réalisés en produits frais.

Pour tout renseignement ou réservation : ☎ 02.96.56.54.36.

À VENDRE : ➤ **Canapé** 2 places avec 2 fauteuils (tissu et bois), bon état 100 € à débattre – **Grande table salon** bois et dessus carrelé avec 2 tiroirs (L 128 ; l 69 cm) bon état. ☎ 02.96.25.42.14 (heures repas). ➤ **Tracteur Renault 461 + 1 fourche**. ☎ 02.96.25.45.17. ➤ **A LA MOTTE**, idéalement située, **maison T4**, 3 chambres, grand séjour, buanderie de plain pied éco recyclable d'une surface habitable de 101 m² + 20 m² appentis couvert, jardin de 600m² ☎ 06.98.81.06.20.

À LOUER : ⇨ **Appartements T 2**, équipés plaques cuisson, four, lave-vaisselle ; local cave ; espace vert et **Appartement T 2**, 37 m², parking. ☎ 02.96.25.40.03. ⇨ **Maison T4** dans le bourg de LA MOTTE, 90 m² sur sous sol + terrain 800 m² disponible à partir de septembre. ☎ 06.24.02.30.67.

ANIMATIONS / FÊTES

LA LUCIEN LE MOUËL : 20^{ème} édition !! Organisation : ÇA TROTTE À LA MOTTE

Samedi 25 juin et Dimanche 26 juin

Samedi 25 juin

16 h 30 : Course enfants

- Maternelles : 200 m
- CP-CE1 : 400 m
- À partir du CE2 : 1000 m



17 h 45 : Course populaire 5 km pour tous !!!

18 h 00 : Course nature 14 km

Engagement course : 8 €, inscription et infos au **06.50.15.78.48 et 06.10.32.36.16 ou 02.96.25.40.67** ou sur **yanoo.net**

Lot pour chaque coureur, **1 chèque voyage par tirage au sort** et de nombreux autres lots.

1 € par engagement reversé à l'association AUTISME OUEST 22.

Restauration rapide, buvette

Dimanche 26 juin, à partir de 8 h 30

Randonnée pédestre, 2 circuits 8 ou 14 km

engagement randonnée : 4 €

nombreux lots par tirage au sort

1 € par engagement reversé à l'association AUTISME OUEST 22.



Fête vos jeux ... rien ne va plus ! GRATUIT /Tout Public/ Sans inscription

La ludothèque Au fil du jeu du CIAS de la CIDERAL vous invite, petits et grands, à sa fête du jeu ...

Il était une fois, un village de jeux qui s'installaient sous les bois pour inviter chacun à partager un moment ludique et chaleureux en famille.... la nature sera la reine de la fête.

Jeux géants, jeux en bois, jeux de construction jeux d'éveil ... seront au rendez-vous...

Débutons l'été ensemble et fêtons le jeu En découvrant des lieux magiques... Fête vos jeux !

Au programme :

- **Mercredi 6 juillet** : À **Plouguenast** sur le site de Guette es Lièvre de 14 h à 18 h (à la salle de Guette es Lièvre en cas de pluie).
- **Judi 7 juillet** : À **Caurel** sur la Plage de Beurivage de 14 h à 18 h (autour de l'office de tourisme en cas de pluie).
- **Vendredi 8 juillet** : À **Plémet**, site de l'étang de 14 h à 18 h (salle des associations en cas de pluie).

Grande fête du jeu le samedi 9 juillet : A **Loudéac** sur le site d'**Aquarev** (à côté du TIPI) de 11 h à 18 h.

Dans un esprit nature et bohème, cette semaine riche en émotions se terminera par une grande journée familiale et chaleureuse...

« Fête vos jeux » permettra de se détendre autour d'espaces de jeux en plein air à l'orée du bois ...L'association « On n'est pas que des cageots » et des ateliers de récupération animeront cette journée ensoleillée ...

A 17 h : Une « boom party » sous les arbres détendra vos gambettes et clôturera cette journée par des danses endiablées et festives. **Contact** : 02.96.66.40.17 Ludothèque Au fil du jeu - 4/6 bd de la gare - Loudéac ludotheque@cideral.fr

Stop au démarchage téléphonique !

Si vous souhaitez ne plus faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, inscrivez-vous sur la nouvelle liste d'opposition Bloctel. Entré en vigueur le 1^{er} juin 2016, ce dispositif entièrement gratuit pose une double interdiction pour le professionnel qui recueille vos coordonnées téléphoniques :

- l'interdiction de vous démarcher téléphoniquement ;
- l'interdiction de céder à un tiers des fichiers contenant vos données téléphoniques.

Vous pouvez inscrire jusqu'à 8 numéros de téléphone (fixe et/ou mobile) sur la liste d'opposition, par voie électronique, sur le site Internet www.bloctel.gouv.fr, ou par voie postale à l'adresse suivante : Bloctel - 6 rue Nicolas Siret - 10 000 TROYES.

Une fois votre inscription validée, vous recevrez un message de confirmation (e-mail ou récépissé) précisant la date d'effectivité du service (30 jours maximum) et sa durée (3 ans renouvelables). Enfin, trois mois avant la fin de service, vous serez invité, par e-mail ou par courrier, à renouveler l'inscription de vos numéros sur le registre d'opposition.

Attention : si vous étiez sur la liste Pacitel, vous devez vous inscrire sur Bloctel pour continuer à bénéficier du service d'opposition, Pacitel ayant définitivement fermé le 1^{er} janvier 2016. De même, si vous êtes sur la liste rouge ou anti-prospection (orange), il est vivement conseillé de vous inscrire sur Bloctel. Les annuaires téléphoniques ne sont pas les seuls fichiers utilisés par les professionnels pour vous démarcher. A noter que les SMS sont exclus du dispositif Bloctel.

Brûler ses déchets verts : attention !

Il est parfois tentant de céder à la facilité en brûlant ses déchets verts au jardin. Et ce d'autant plus en campagne, quand on habite loin d'une déchetterie et qu'on a un grand terrain. Hormis pour les agriculteurs qui entretiennent le bocage, il est interdit de brûler les déchets verts depuis des années. Pourtant, ils sont encore constatés et occasionnent des gênes de voisinage, des mauvaises odeurs, des risques incendies, mais posent surtout des problèmes sanitaires et environnementaux.

Alors que l'Ille-et-Vilaine est caractérisée par une qualité de l'air moyenne (liée aux transports et au chauffage), les brûlages accentuent la pollution aux particules fines. Ils contribuent, entre autres, à l'augmentation des cas d'asthme et de maladies respiratoires.

C'est pourquoi, les pouvoirs publics et les associations sont de plus en plus vigilants au bon respect de cette réglementation et appellent au sens civique des habitants. Des alternatives existent pour réduire les déchets verts au jardin : végétaux à pousse lente, tonte mulching, taille douce, broyage, etc.

Pour en savoir plus sur ces solutions : www.jardinaunaturel.org

Démarchage pour des panneaux solaires : réfléchissez avant de vous engager !

La région Bretagne connaît depuis quelques mois une vague de démarchage à domicile pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et de ballons thermodynamiques. Thématiques d'actualité, les énergies renouvelables et les économies d'énergie sont aussi vues comme une opportunité financière pour des entreprises peu scrupuleuses !

Beaucoup de personnes viennent à la rencontre des associations de défense de consommateurs de la Mce pour des problèmes de raccordement et de surestimation des capacités de production des installations, d'arguments de vente frauduleux, de prix de vente élevés du matériel notamment. Alors prudence !

Nous vous rappelons que signer un devis ou un bon de commande vous engage et que le plus souvent un crédit est proposé pour le financement du matériel. Sachez qu'il n'existe pas « d'opérations blanches » ou de « prêt de toit » comme vous le diront certains vendeurs. Vous devrez rembourser votre crédit même si la production est inférieure à celle annoncée.

Si vous souhaitez vous équiper, prenez plutôt d'abord contact avec les Espaces info-énergie (www.bretagne-energie.fr ou 0 805 203 205) qui vous conseilleront gratuitement et de façon neutre, et surtout ne cédez pas aux pressions du vendeur. Faire réaliser plusieurs devis est indispensable lorsque l'on souhaite réaliser ce genre d'investissement.

Enfin, sachez que le démarchage à domicile est encadré par des règles très strictes et protectrices du consommateur. Vous disposez notamment d'un délai de 14 jours pour annuler votre commande et votre crédit sans avoir à justifier de votre décision. Pour cela, utilisez le bordereau de rétractation contenu dans le contrat et envoyez-le en recommandé avec accusé de réception à l'adresse indiquée.

Si vous avez un doute sur le contrat proposé, prenez rapidement contact avec une association de défense de consommateurs. Retrouvez toutes les permanences près de chez vous sur www.mce-info.org, rubrique Infos pratiques.

Petits aménagements au jardin pour plus de nature

Un jardin est, par essence, un lieu de vie. Plus la nature y est diversifiée, plus vivant il sera et meilleures seront ses défenses contre les ravageurs ou les conditions météorologiques capricieuses. Dans la catégorie « prédateurs », il y a la célèbre coccinelle mangeuse de pucerons mais il existe plein d'autres interactions qui limitent les invasions. N'oublions pas non plus les décomposeurs qui transforment la matière organique, les pollinisateurs qui fécondent les fleurs et nous permettent de déguster les fruits et légumes de nos jardins.

Pour accueillir toute cette diversité, de nombreux aménagements sont possibles : du simple tas de branche au sol pour les insectes à la mise en place d'une mare pour les crapauds, de l'installation d'un composteur pour les lombrics à la réalisation d'un muret en pierre pour les lézards, de la pose d'un nichoir pour les chauves-souris au semis d'une prairie pour les papillons. Parfois, c'est même l'inaction qui favorise la vie : en préservant des espaces de tout entretien, on voit réapparaître des fleurs oubliées et les animaux qui y sont associés.

Pour plus d'informations : www.jardinaunaturel.org

Articles rédigés par la Mce Maison de la consommation et de l'environnement – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org